

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	MANDELIER SEBASTIEN
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	060F1171 <i>Mandelier Sebastien</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CONTROLE DE MAIGNELAY - SARL PHENICIEN ZA EST 60420 - MAIGNELAY MONTIGNY
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S060Z184
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	10/09/2024
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX <i>Beatrice Taburiaux</i>
AUDITEUR STAGIAIRE	Yannick BOURGEOIS <i>Yannick Bourgeois</i>

SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

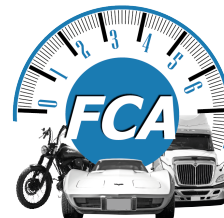
N° d'immatriculation du véhicule : DJ-504-RF
Date de mise en circulation : 28/08/2014

Catégorie de véhicule : M1
N° PV : 24039281

Energie : ES

Libellés des écarts	Justification des écarts	Niveau gravité

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



SUPERVISION DES PV CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Libellé des écarts	Niveau gravité
24037943	04/01/2024	RAS	
24037999	13/01/2024	RAS	
24038005	16/01/2024	RAS	
24038015	19/01/2024	RAS	
34038417	04/04/2024	RAS	
24038426	05/04/2024	RAS	
24038479	17/04/2024	RAS	
24038503	24/04/2024	RAS	
24038534	30/04/2024	RAS	
24038059	29/12/2024	RAS	

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 10/09/2026
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.